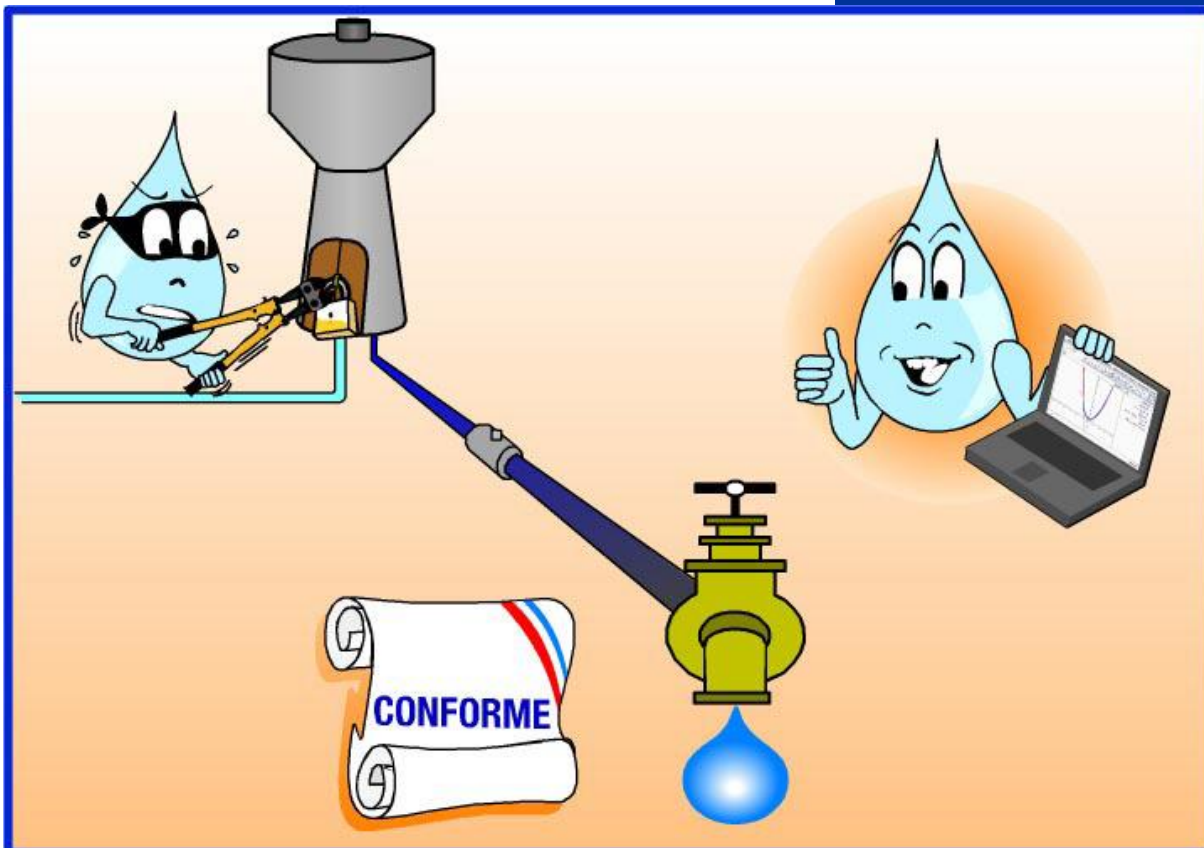


SÉCURISATION DES OUVRAGES D'EAU ET DES DONNÉES

Mardi 25 septembre 2018

Espace HAMELIN

17 rue de l'Amiral Hamelin
75 016 PARIS



Sécurisation des ouvrages d'eau et des données

Plusieurs évènements survenus ces dernières années en France ont eu pour conséquence de perturber l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de collectivités et ont rappelé l'intérêt de tout mettre en œuvre pour **réduire les menaces qui pèsent sur les infrastructures de production et de distribution d'eau**, et d'autant plus dans le contexte actuel de terrorisme.

Le maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors de situations de crise est une obligation pour tous les exploitants des services publics d'eau potable. L'article R.1321-23 du Code de la Santé Publique **impose d'ailleurs à la personne responsable de la production ou de la distribution de surveiller en permanence la qualité des eaux destinées à la consommation humaine** et aux collectivités de plus de 10 000 habitants de réaliser "régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité de ses installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance". L'article L.1321-4 du Code de la Santé publique définit quant à lui, les obligations des opérateurs, producteurs et distributeurs d'eau, relatives à la qualité de l'eau, à l'information des populations et à la continuité du service. Le plan Vigipirate y ajoute d'autres obligations.

Début 2015, les Agences Régionales de Santé ont diffusé aux maîtres d'ouvrages et exploitants des services de distribution, les fiches mesures socles « réseaux d'eau » du Plan Vigipirate. Dans ce contexte, d'autres outils ont également été développés par les ARS. On peut également citer le travail réalisé par l'ASTEE dans le but d'établir un guide à destination des maîtres d'ouvrage, exploitants, bureaux d'études, ARS, afin de donner des recommandations sur la protection des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance. Pour faire face à un contexte de plus en plus menaçant, des solutions existent !

L'OIEau vous propose, au cours de cette journée, d'échanger sur toutes ces problématiques en apportant des éléments de réponse à vos légitimes interrogations grâce aux retours d'expériences de collectivités.

Objectifs de la Journée :

- Connaître les démarches et les solutions techniques pour se protéger des actes de malveillance
- Bénéficier de retours d'expériences

Au programme de la Journée :

- Démarche de sécurité sanitaire
- Protection des installations d'eau potable
- Sûreté des ouvrages d'eau
- Risques chimiques et biologiques
- Cybercriminalité et solutions techniques
- Nombreux retours d'expériences

Public :

- Elus
- Responsables des services Eau et Assainissement

Pré-requis : Aucun

Moyens pédagogiques

Présentations Power Point
Exposés avec études de cas et retours d'expérience
Questions/Réponses avec les participants
Progression pédagogique du programme
Interventions d'experts des domaines concernés



DOCUMENTS DE LA JOURNÉE
Possibilité de télécharger les présentations à J-4 et pendant une période de 3 mois



Café d'accueil
Déjeuner sur place inclus le midi

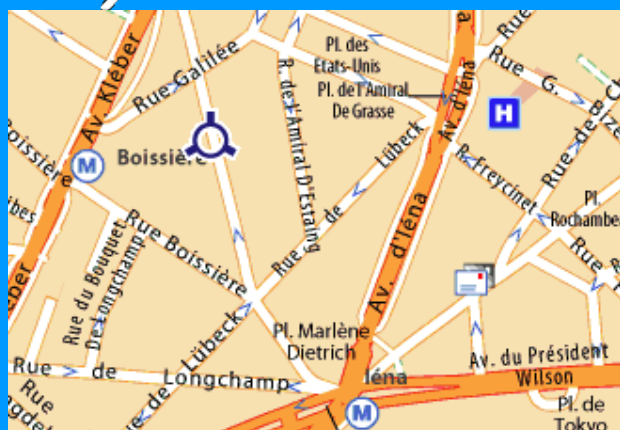
RENSEIGNEMENTS



Secrétariat

Tél. : 05 55 11 47 00 Fax : 05 55 11 47 01
Email : journees@oieau.fr www.oieau.org/cnfm

Se rendre à l'Espace HAMELIN



METRO
Ligne 6 (Boissières)
Ligne 9 (Iena)

BUS
Lignes
22 - 30 - 32 - 63 - 82





08h30

Accueil des participants



09h00

Introduction de la journée

Pascal BOYER, Office International de l'Eau

09h10

La démarche de sécurité sanitaire : SéSanE

- Présentation du contexte et des objectifs
- Présentation de la démarche menée dans les Deux-Sèvres
- Méthode et outils utilisés
- Principaux résultats et perspectives

Marie-Laure GUILLEMOT, ARS Nouvelle-Aquitaine

09h40

La protection des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance – guide de l'ASTEE

- Pourquoi améliorer la protection des installations ?
- Présentation du groupe de travail et réflexions menées
- Présentation du guide
- Principales recommandations en fonction des installations

François MANSOTTE, Animateur du groupe de travail ASTEE

10h20

Questions/Réponses

10h30

Pause

10h45

Plan de secours spécialisé ORSEC-EAU : exemple de la Vienne

- Présentation du contexte
- Perturbations de la distribution d'eau
- Procédures d'alertes et de gestion de crise

Joël ROBERT, ARS Nouvelle-Aquitaine

11h10

La sûreté de l'eau

- Problématique de sûreté et éléments de stratégie
- Quelle attitude face à la menace terroriste ?
- Prévention situationnelle et conseils d'ordres généraux
- Cas concret de sécurisation d'un site

Major Éric MAZATAUD, Référent Sûreté DDSP 87

Major Sylvie LALLEMENT et Capitaine Olivier ADASS, DCSP

11h40

Questions/Réponses

11h50

Réseaux d'eau potable : risques biologiques et chimiques

- Les différents scénarios de contamination
- Menaces potentielles et modes opératoires
- Quelles sont les réponses à apporter ?
- Plan d'ultime secours en eau

Franck GALLAND,

Environmental Emergency & Security Services (ES)²

12h20

Questions/Réponses

12h30

Déjeuner

14h00

Sécurité des systèmes d'information des Opérateurs d'Importance Vitale (OIV)

- Présentation du contexte et des enjeux
- Arrêtés sectoriels relatifs à la sécurité des systèmes d'information des OIV
- Comment se prémunir des menaces ?

Intervenant à confirmer

14h25

Réduire les risques liés à la cyber-criminalité sur les usines d'eau et d'assainissement

- Présentation du contexte
- Principaux risques et solutions techniques et préconisations pour s'en protéger
- Smartwater et cyber attaques

Jean-Marie LAURENDEAU, SOFREL et intervenant à confirmer

14h50

Questions/Réponses

15h00

Sécurisation des ouvrages d'eau à Eaux de Grenoble Alpes

- Présentation du contexte
- Actions mises en place pour la sécurisation des ouvrages : contrôle d'accès - vidéosurveillance
- Suivi de la qualité de l'eau
- Bilan et perspectives

Patrick BEAU, Eaux de Grenoble Alpes

15h30

Questions/Réponses

15h35

Pause

15h45

Sécurisation des ouvrages d'eau et de la distribution à l'Eurométropole de Strasbourg

- Présentation du contexte et des enjeux
- Outils et actions mises en place pour la sécurisation des ouvrages d'eau
- Suivi de la qualité de l'eau
- Retours d'expériences et perspectives ?

Jean-Marc WEBER, Eurométropole de Strasbourg

16h25

Sécurisation des installations d'eau potable au Syndicat des Eaux Vienne Briance Gorre

- Présentation du contexte et des enjeux
- Système de télégestion et procédure de gestion « intrusion »
- Sécurisation de la distribution
- Retour d'expérience

Baptiste COMBEAU, Syndicat des Eaux VBG

Olivier LE GOALLEC, SAUR

17h00

Questions/Réponses

17h15

Clôture de la journée

Pascal BOYER, Office International de l'Eau

BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin par personne à retourner :

- **par courrier**
OIEau – CNFME
22 rue Edouard Chamberland
87 065 LIMOGES Cedex
- **par fax**
05 55 11 47 01
- **par email**
inscription@oieau.fr

Réf. : JC006 18A

Sécurisation des ouvrages d'eau et des données

25 septembre 2018 – Paris / Espace Hamelin

PARTICIPANT

M. – Mme – Mlle NOM : PRENOM :
 POSTE OCCUPE : DATE DE NAISSANCE :/...../.....
 TEL : EMAIL :

SOCIETE

NOM :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : VILLE : PAYS :
 TEL : FAX : EMAIL :
 SIRET : TVA : CODE NAF.....

Cadre réservé à l'OIEau
N° référence client :

Responsable formation

M. – Mme – Mlle NOM : PRENOM :
 TEL : EMAIL :

Personne en charge du dossier

M. – Mme – Mlle NOM : PRENOM :
 TEL : EMAIL :

ADRESSE DE FACTURATION (si différente de la société à laquelle doit être envoyée la convocation)

Pour tout paiement par un tiers, si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu au 1er jour de la formation vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation

NOM :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : VILLE : PAYS :
 TEL : FAX : EMAIL :
 SIRET : TVA : CODE NAF.....

Cadre réservé à l'OIEau
N° référence client :

En vous inscrivant à cette formation, vous acceptez que vos données soient utilisées par l'OIEau pour vous faire parvenir les documents relatifs à votre formation et à des fins statistiques. Vos données personnelles sont conservées pendant 50 ans à compter de la fin de la prestation dans votre intérêt légitime : suivi de votre cursus, fourniture d'attestations de formation. Si vous y renoncez, ces données ne seront pas conservées au-delà du délai légal de prescription, soit 6 ans.

INSCRIPTION DANS UN CADRE AUTRE QUE LE PLAN DE FORMATION.

Précisez : _____

Indiquer la répartition des heures de formation

- Sur le temps de travail : heures
 Hors du temps de travail : heures

Sur le plan de formation : heures

Fait à, le/...../.....

CACHET et SIGNATURE
Prénom, NOM et qualité du signataire

INSCRIPTION DANS LE CADRE DU C.I.C.E.

: heures